



Communiqué de Presse de la Municipalité de Renens
Renens, le 16 septembre 2020

La Municipalité de Renens s'engage pour le congé paternité

La société suisse évolue à grande vitesse, questionnant par la même occasion beaucoup de nos modèles de fonctionnement. Il est du devoir des autorités publiques de prendre la juste mesure de ces changements et d'y apporter les réponses adéquates. L'introduction d'un congé paternité de deux semaines au niveau fédéral apporte une réponse concrète à l'un des grands défis sociaux d'aujourd'hui: la conciliation entre vie de famille et travail, ainsi que l'égalité dans la répartition du travail.

La Municipalité de la Ville de Renens appelle dès lors à voter OUI le 27 septembre prochain à la modification de la loi sur les allocations pour perte de gain.

La crise du Coronavirus a démontré une nouvelle fois l'importance centrale du cercle familial pour la bonne marche de la société. Prendre acte de ce rôle, c'est permettre un cadre favorable aux familles, et particulièrement lors de l'arrivée d'un enfant. La mise en place d'un congé paternité permettrait à la Suisse d'être en phase avec son époque, en apportant une réponse concrète et forte à certaines demandes fondamentales exprimées par une grande partie de la population.

Un congé paternité, c'est l'opportunité de permettre aux pères de prendre pleinement leurs responsabilités tout en profitant plus entièrement d'un événement toujours unique. C'est aussi un nouveau pas important fait dans le sens d'une égalité dans la répartition du travail ou d'une amélioration des conditions de retour au travail des femmes.

Il s'agit finalement d'une solution pragmatique, abordable pour un pays comme la Suisse, qui bénéficiera à l'ensemble des salarié.e.s, quelles que soient leurs conditions de travail.

Pour toutes ces raisons, et parce que ce projet participe à une vision de la société également prônée par la Ville de Renens – où un congé paternité de 20 jours est en place depuis 2008 au sein de l'administration communale, suite à l'acceptation d'une motion en ce sens du Conseil communal – la Municipalité invite à voter OUI, le 27 septembre prochain à la modification de la loi sur les allocations pour perte de gain.

Renseignements:

Jean-François Clément

Syndic - 079 645 79 77